



Lettre d'info septembre 2019

FORUMS DE L'ANCC :

Forum de CHAMBERY : Samedi 7 septembre 2019, Allées de la Colonne

Forum de MARSEILLE : dimanche 8 septembre 2019, Parc Borely

Forum de NICE : Les 14 et 15 sept 2019, conférence Rôle du syndic

Salon de la copropriété: Les 13 et 14 nov 2019 Porte de Versailles

SOMMAIRE :

– Forums et salons 2019

– Actualité juridique

– Livret A copropriété

– Formations

– Revues ANCC

L'ANCC à votre service :

Assistance comptable

70 € / lot / an minimum

Pour plus d'informations :
01 42 22 14 14

Aide à la lecture de vos appels de charges

(Quelle est la somme qui vous est demandée ?
Pourquoi ?)

L'assistance en AG

(sous réserve de disponibilité et moyennant une participation financière)

Décret du 27 juin 2019 en application de la loi ELAN

- 1) Création de l'art 9 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 alinéa 2

« la date de la prochaine assemblée et les modalités de mise à l'ordre du jour d'une résolution doivent être affichées dans un délai raisonnable avant l'assemblée »

Le texte ne précise pas la sanction en cas de non-respect des dispositions. Cette obligation restera donc au bon vouloir des syndicats.

- 2) Modification de l'art 9-1

Le locataire est désormais autorisé à consulter les comptes en lieu et place du copropriétaire, pas d'obligation sanctionnée d'informer les locataires sur cette nouvelle possibilité.

- 3) Nouvel art 13

A défaut de conseil syndical, le mandat en blanc devra être remis au président de séance. La sanction n'est pas prévue.

- 4) Nouvel art 13-1

La participation à distance aux assemblées doit prévoir un dispositif en temps réel à condition que la demande parvienne au syndic au minimum 3 jours avant

Livret A

Depuis le 1^{er} août 2019 reste à 0.75 % en attendant la nouvelle formule de calcul

Le registre des copropriétés

Pour les copropriétés retardataires, il est toujours possible de s'inscrire sans pénalité.

Cependant, l'accès en recherche n'est toujours pas possible.

Le seul moyen de savoir qui est le syndic de la copropriété reste de demander aux copropriétaires ou au personnel de ménage.



Salon de la
COPROPRIÉTÉ

Le compte séparé	<p>Lund 2 septembre 2018 à Marseille Mardi 3 septembre 2018 à Toulouse Lundi 9 septembre 2018 Paris Lundi 9 septembre 2018 à Chambéry Mardi 10 septembre 2018 à Grenoble Mardi 10 septembre à Epinay Jeudi 12 septembre à Rennes Vendredi 13 septembre à Nice Vendredi 13 septembre au Mans Lundi 16 septembre 2018 à Chambéry Mardi 17 septembre à Grenoble 14h Mardi 17 septembre à Lyon 18h Lundi 23 septembre à Bordeaux</p>
Comment vérifier les documents comptables de la copropriété	Tous les samedis 14h-16h (sur inscription)
<p>Attention les permanences ont lieu sous réserve d'inscription par mail Pour les autres dates veuillez vous référer au site internet et à la revue 112 Inscription par mail adressé contact@ancc.fr ou au 01 42 22 14 14</p>	

NOS REVUES DISPONIBLES

Revue n°	Thème du dossier principal
59	Une piste à explorer : la médiation
60	Le décret comptable et son arrêté
63	Les associations syndicales libres
64	La vente d'un lot de copropriété
66	Les travaux
67	La comptabilité du syndicat
68	Le contrôle des comptes de la copropriété
69	Le règlement de copropriété
71	Le droit de la copropriété en Europe
74	Les problèmes liés aux parties communes
75	Les assurances
76	Les charges de copropriété: les différentes catégories de charges et leur mode de répartition
77	Les charges de copropriété : la modification de la répartition des charges
78	Les charges de copropriété : le paiement des charges et les impayés
79	L'électricité solaire
80	L'eau
81	Le Grenelle de l'environnement et les copropriétés
82	La gestion de la copropriété en Russie
83	L'assemblée générale : la convocation
84	L'assemblée générale : le déroulement
85	L'assemblée générale : la conclusion et les archives
86	Le traitement des dégâts des eaux en copropriété - Les différences entre copropriété horizontale et ASL - Fusion de syndic. Réglementation - Changement d'usage d'un local d'habitation
87	Le locataire dans la copropriété
88	La sécurité au quotidien
89	Les toitures-terrasses
90	Le conseil syndical
92	Le financement des travaux
93	Les troubles de voisinage
94	Le changement de syndic
95	Le règlement de copropriété
96	Le paiement des charges de copropriété

POUR COMMANDER NOS PUBLICATIONS : 5 € pour les adhérents, 8 € pour les non-adhérents Adressez votre commande à notre siège: 5, rue Firmin Gémier – 75018 Paris, Ou par courriel à contact@ancc.fr. Nota : à partir de 2 revues, prévoir 2,50€ de frais de port.